




Vous êtes gestionnaire d'un centre social


CALENDRIER 2024

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

- 

Créer vos utilisateurs dans Mon Compte Partenaire
- 

Déclaration prévisionnelle 2024 avant le 31 mars
- 

Formulaire réel 2023 avant le 31 mars
- 

Transmettez votre bilan d'activité avant le 31 mars

Echéance	Etape	Informations complémentaires
Avant le 31 mars	Habilitation Mon Compte Partenaire	Dans le cadre de l'ouverture de la télédéclaration dans Mon Compte Partenaire, vous devez créer vos utilisateurs pour chaque équipement « centre social »
Avant le 31 mars	Déclaration prévisionnelle 2024	A la validation de votre déclaration, vous recevrez un acompte à hauteur de 70% du montant de votre droit prévisionnel 2024.
Avant le 31 mars	Déclaration réelle 2023	À la validation de votre formulaire, vous recevrez le solde de votre droit réel 2023.
Avant le 31 mars	Bilan d'activité 2023	Complétez et transmettez votre bilan d'activité : Ce bilan est une pièce justificative indispensable au paiement du solde de votre prestation 2023. <i>En cas de besoin, contactez <u> votre conseiller de territoire.</u></i>